

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 5

Artikel: Méthode d'instruction
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-705278>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cun le sait, de perfectionner les aptitudes de leurs membres dans ce service en campagne qui seul peut donner une indication complète sur la valeur du soldat.

Profondément estimé dans tous les milieux qu'il fréquentait, le colonel Sarasin, laisse une trace profonde aussi bien dans l'armée que dans la vie privée et tous ceux qui ont servi sous ses ordres ont gardé l'empreinte de sa forte personnalité et de sa volonté inébranlable. Nous n'oublierons jamais que s'il s'est toujours montré un chef sévère et difficilement satisfait, il payait de sa personne et savait montrer l'exemple de la résistance à la fatigue.

Le colonel Sarasin était un chef dans toute l'acception de terme et les quelques centaines d'officiers, ainsi qu'une délégation de sous-officiers, qui assistèrent en uniforme à ses funérailles lui rendirent les honneurs que sa modestie ne voulait pas accepter. Que sa famille veuille bien trouver ici l'hommage de la plus profonde sympathie du « Soldat Suisse » et de ses lecteurs.

Méthode d'instruction

Le contrôle individuel dans les Cours de répétition

La « Revue Militaire Suisse » d'avril a publié un article du lieutenant-colonel Frick, chef de la section de l'instruction au Service de l'Etat-major général, traitant le principe du contrôle individuel remplaçant les fastidieuses séances de travail collectif, principe qui ne paraît pas avoir été compris partout dans son esprit même.

Cette importante question touchant de très près les cadres subalternes, nous considérons comme un devoir de reproduire le remarquable article du lieutenant-colonel Frick dans l'espoir que nombreux seront les camarades qui s'en inspireront pendant leur prochain service.

(Réd.)

Un spectateur qui suivrait, pendant la première semaine d'un cours de répétition, le travail de nos unités, les trouverait sans doute souvent occupées à faire de l'instruction individuelle, fractionnées en groupes, les hommes sur un rang à deux pas d'intervalle, exerçant soit le maniement d'arme, soit la charge, la mise en joue ou d'autres mouvements de l'école du soldat! L'impression générale est celle de la monotonie et de l'ennui. Les hommes se reposent souvent entre les mouvements, regardant autour d'eux et le caporal, qui leur adresse de temps en temps des observations, ne semble pas s'intéresser non plus outre mesure à ce travail. Je ne veux pas insinuer que ce soit toujours et partout comme cela; mais qui pourrait nier avoir vu ce genre d'activité un peu dans toutes les troupes? Et quel peut être le résultat de ce travail? Citons le nouveau règlement de service qui dit à cet égard: *Partout où règnent la monotonie et l'ennui, on constatera que l'instruction est mal dirigée et que les résultats sont insuffisants.* (Art. 62, 2^e al.) C'est pour cette raison que l'instruction individuelle a une mauvaise réputation, que certains chefs voudraient la supprimer et la remplacer par des exercices de service en campagne. Et cependant, comment pourrait-on entreprendre avec profit le service en campagne, si les hommes ne sont pas dans la main de leurs chefs et si l'instruction de détail n'est pas au point?

Voilà pourquoi on a cherché une autre voie pour arriver au but: le *contrôle individuel*. Pourquoi l'instruction individuelle telle que nous l'avons décrite est-elle ennuyeuse et sans résultats?

Constatons tout d'abord que, dans chaque unité, il y

a de bons soldats, de moins bons et de mauvais. Il est donc insensé de les faire s'exercer ensemble, d'exiger d'eux les mêmes mouvements, le même nombre de fois, alors que les uns sont demeurés militairement entraînés et que les autres accusent une instruction déficitaire. Voilà ce qui provoque l'ennui et ce qui explique pourquoi, après plusieurs heures de travail, on ne voit aucun progrès, parfois même des résultats moins bons qu'au début.

En outre, ce genre d'instruction individuelle renouvelle des méthodes appliquées aux recrues pendant les premières semaines de leur école. C'est une erreur un peu générale, dans notre instruction, que de répéter, dans chaque cours, les connaissances élémentaires qui, dès le début, devraient être familières à tous. Le *règlement de service*, dans son article 67, 2^e al., dit ce qui suit: *Les cours de répétition doivent développer les aptitudes manœuvrières; ils ne doivent pas être des écoles de recrues en raccourci. Les chefs se souviendront bien plutôt qu'ils ont affaire à des soldats instruits; dès le premier jour, ils exigeront une tenue militaire et un travail précis. Au début du service, les commandants d'unité examineront chaque homme sous le rapport de l'instruction individuelle et du service intérieur. Selon les circonstances ils les inspecteront sous le rapport de leur habileté à se servir des armes comme du matériel.*

La monotonie et l'ennui seront évités par le procédé du *contrôle individuel* dont les buts sont les suivants:

1^o Rappeler à l'homme et aux cadres subalternes, dès le début du service, que *la discipline, c'est l'absolue fidélité du soldat qui se donne, corps et âme, à sa tâche.* (R. S., art. 28.)

2^o Prise de contact personnelle entre les cadres et leurs subordonnés, condition essentielle d'une bonne éducation militaire.

Ce contrôle individuel permettra donc au commandant d'unité et à ses chefs de section et de groupe de constater le degré d'instruction de leurs hommes et de les reprendre en main, physiquement et spirituellement. On peut comparer cette méthode avec celle du tir. Dans les cours de répétition où le tir individuel est prévu, on fait faire un exercice d'essai qui doit prouver si l'homme sait encore tirer. Ceux qui réussissent la première fois, ne continuent pas le tir; les autres doivent reprendre la préparation jusqu'à leur réussite du tir d'essai. Le contrôle individuel joue exactement le même rôle pour la tenue du soldat en général et pour l'instruction technique avec les armes. Il tient lieu d'un *examen d'entrée* par lequel on constate si l'homme est apte à passer au service en campagne et qui donne en même temps la possibilité de reprendre ceux dont la tenue militaire ou l'instruction technique laisse à désirer.

Comment organiser cette instruction? Nous venons de dire que l'examen porte d'une part sur la tenue militaire, sur ce qui caractérise le soldat proprement dit, et d'autre part sur ses connaissances techniques. Donc, l'examen aura deux parties distinctes. Voyons maintenant l'application pratique. Prenons pour cela le cas le plus favorable, celui d'une unité qui, le soir même du jour de mobilisation, arrive au cantonnement de la première semaine.

Ce soir-là, le sergent-major donnera ses ordres pour l'installation perfectionnée du cantonnement. Il y aura un certain nombre de travaux à exécuter, qu'on ne pourra pas terminer le premier jour: installations pour se laver, pour suspendre les linges, mesures hygiéniques, etc. Les écuries ont certainement besoin d'être encore mieux installées. En outre, le sergent-major donnera des

ordres précis, peut-être écrits, pour le paquetage. Tout le monde sait que, très souvent, même après plusieurs jours de service, on trouve encore des hommes dont la capote est mal roulée, la gamelle mal bouclée, les courroies du sac de travers, les effets personnels emballés dans le sac d'une façon désordonnée. C'est à ces travaux-là que se voue le gros de la compagnie, dès la première heure du matin. En même temps, le *contrôle individuel* commence. Le commandant de compagnie, les chefs de section et les chefs de groupe, sauf un sous-officier par section qui reste au cantonnement, se trouvent sur la place d'exercice, en dehors du village. Un horaire est établi d'après lequel les hommes se présentent individuellement à leur chef de groupe. Il est avantageux de les faire venir à environ 10 minutes d'intervalle. Il faut que les cadres se tiennent assez près les uns des autres pour que le commandant de compagnie puisse avoir une vue d'ensemble. Les premiers hommes arrivent, chacun s'annonce à son caporal. L'inspection faite par le caporal a pour but de *préparer* les hommes à l'inspection du lieutenant. Le caporal contrôlera la manière dont les hommes s'annoncent ainsi que leur position normale. Dans les troupes portant le fusil, on fait exécuter encore un maniement d'arme. Pendant les dix minutes qui lui restent, le caporal corrige l'homme, lui fera répéter ce qui est mal fait. Tout ce contrôle doit porter moins sur la forme, que sur la volonté et l'énergie que l'homme met dans son travail. C'est là qu'on constate si l'homme veut « se donner, corps et âme, à sa tâche ». Comme pendant ces premières 10 minutes, les officiers ne sont pas encore occupés à contrôler eux-mêmes, ils profiteront de l'occasion pour aider les sous-officiers et leur montrer ce qu'ils demandent de l'homme. Après 10 minutes, chaque homme s'annonce au chef de section. C'est là que commence le vrai contrôle. Le lieutenant, selon le nombre de groupes, n'a que 2 à 3 minutes par homme. Mais cela suffit pour contrôler la position de garde-à-vous, la façon de s'annoncer et de s'exprimer et le maniement d'arme. L'officier posera quelques questions personnelles pour faire voir aux vieux soldats qu'il les connaît encore, et pour apprendre à connaître les nouveaux incorporés. A l'occasion de ce premier contrôle il y aura un certain nombre d'hommes, peut-être un tiers de l'unité, qui se montrent parfaits. Ils sont immédiatement envoyés auprès du chef de compagnie (escadron, batterie) qui les contrôle à son tour. Il ne doit naturellement pas arriver que des hommes déclarés parfaits par un lieutenant, doivent être renvoyés par le chef de compagnie. Si ce cas se produit souvent, le lieutenant est à blâmer pour contrôle insuffisant. Les hommes déclarés parfaits par le chef de compagnie sont renvoyés au cantonnement à d'autres travaux, dont nous parlerons plus tard. Les hommes que le lieutenant ou le chef de compagnie trouve insuffisants, sont également renvoyés au cantonnement et reçoivent l'ordre de se présenter une seconde fois, mieux préparés, à une heure définie, soit après que leur groupe a passé l'examen une première fois. Ils peuvent se faire aider par le sous-officier resté au cantonnement, ou par un des bons soldats qu'on leur désigne. Donc, après le premier triage de la compagnie, il y aura un second contrôle de tous ceux qui n'ont pas donné satisfaction la première fois. Ce contrôle se fera dans les mêmes formes que le premier. On pourra de nouveau éliminer un certain nombre d'hommes. Cela se répétera peut-être quatre ou cinq fois jusqu'à ce que les derniers puissent être déclarés parfaits. On voit que c'est exactement la méthode de l'exercice d'essai. Un facteur stimulera beaucoup le

zèle du soldat médiocre: le ridicule. Il est certain que les hommes qui doivent se présenter pour la quatrième ou cinquième fois, sont chicanés par leurs camarades, restés au cantonnement. Ce contrôle prendra environ toute la matinée. Il est même possible qu'avec quelques mauvais éléments, il faille le prolonger encore de quelques heures. Les cadres doivent éventuellement sacrifier une partie de leur repos pour atteindre le but. Mais avec l'énergie nécessaire, on doit et on peut arriver à reprendre en main toute la troupe pendant une seule matinée. Souvent le commandant d'unité doit se faire assister par un officier surnuméraire qui, en son nom, contrôle une partie des hommes. Mais le cas peut se présenter aussi où le chef de compagnie ne peut pas faire lui-même l'examen, soit parce que l'effectif de la troupe est trop élevé, soit que les chefs de section soient encore trop peu expérimentés. Dans ce cas, il placera tous ses chefs de section à proximité de lui et surveillera leur contrôle. Il interviendra où c'est nécessaire, surtout si un officier n'est pas assez rigoureux ou si un homme a besoin d'être stimulé spécialement.

(A suivre.)

Au service de notre armée

Appel du Comité d'action contre l'attribution des économies du département militaire à des objets autres que la défense nationale et en faveur de l'augmentation des crédits militaires.

Cet appel s'adresse particulièrement à l'Association suisse des sous-officiers et à ses sections, à la Société suisse des officiers et à ses sections, à l'Association nationale des soldats suisses, aux amicales de corps de troupes et à leurs membres, officiers, sous-officiers et soldats de milices, qui ne sont pas en service commandé.

L'arrêté fédéral d'urgence, actuellement soumis à la votation des Chambres, prévoit une réduction de 15 % sur la solde de tous les officiers, sous-officiers et soldats de milices. Cette réduction est destinée à couvrir les dépenses générales de la Confédération et non pas celles qui sont propres au département militaire. Elle doit notamment servir à maintenir à un taux élevé les traitements des fonctionnaires fédéraux, lesquels ne sont réduits qu'à concurrence de 5 %.

Nous n'insisterons pas sur le manque d'équité de cette mesure: elle pèse, sur la maigre solde des citoyens qui consentent de grands sacrifices pour accomplir leurs obligations militaires, trois fois plus lourdement que sur les salaires princiers de ceux dont le devoir se confond avec la profession. L'explication d'une telle différence de traitement réside dans le fait que, si les milices sont accoutumées à ne jamais se plaindre, les fonctionnaires ont, au contraire, fortement organisé la pression électorale qui assure le maintien des avantages abusifs attachés à leur prétendu apanage. L'armée, elle, est toujours restée muette. Si jamais elle rompt le silence, ce ne sera que guidée par le souci d'un intérêt supérieur aux égoïstes besoins, qui osent s'afficher au grand jour, d'un intérêt qui lui sera inspiré par son seul patriotisme. Si, aujourd'hui, les troupes de milices se doivent se protester, ce ne sera pas pour se défendre contre les sacrifices qui leur sont demandés, mais parce qu'elles sentiront que l'intérêt de notre armée lui-même est en jeu et, pour le protéger, elles sont prêtes à consentir des sacrifices encore. Nous le savons et c'est pourquoi nous nous adressons aux porte-parole naturels de l'armée — les sociétés énumérées au début de cet appel: le jour est